

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 29 janvier 2019

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, STEUNOU Sylvie, AKALP Jacqueline.

Absentes excusées : PAMPANAY Fabienne (pouvoir à STEUNOU Sylvie) et PINSON Zofia (pouvoir à LE PRÉ René)

Secrétaire de séance : GESTIN Joseph

Préalablement à l'ouverture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire annonce qu'il a été informé d'un point à traiter ce jour après avoir arrêté l'ordre du jour. Il demande donc la possibilité de rajouter à l'ordre du jour un point concernant la révision de l'indemnité des élus. Aucun conseiller municipal n'y émettant d'objection, il est décidé d'inscrire ce point en rang 9 de l'ordre du jour.

Demande de DETR et de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire propose d'inscrire au titre des investissements à réaliser pour l'année 2019, divers aménagements visant à améliorer la sécurité routière dans la traversée du bourg. La municipalité de LANRIVAIN, partant du constat que la sécurité routière n'est pas assurée dans la traversée du bourg (RD 50) du fait de la vitesse excessive de nombreux conducteurs, a souhaité s'interroger sur les améliorations peu coûteuses permettant de réduire la vitesse des véhicules. Deux points dangereux principaux ont été identifiés : les abords de la place des Marronniers (école, mairie, commerces, arrêt de bus scolaire) et les abords de la place de l'Église (église, cimetières, commerces, salle polyvalente, salle des associations, arrêt de bus scolaire). La liaison entre ces deux places serait elle aussi à aménager dans un but de cohérence de l'environnement du bourg. Les entrées de bourg seront également aménagées afin de bien marquer l'entrée d'agglomération. Un travail de réflexion est engagé depuis 2015 avec le CAUE 22 et l'Agence Technique Départementale de GUINGAMP afin d'envisager différentes possibilités d'aménagement. Les élus de LANRIVAIN, sur proposition de M. PIDOUX, paysagiste conseil auprès du CAUE 22, ont visité de nombreuses communes ayant mis en place des aménagements peu coûteux, simples à réaliser et à entretenir afin d'évaluer les résultats de ces aménagements.

A l'issue de ces visites, des essais ont été réalisés et ont donné des résultats satisfaisants. Aussi, les élus souhaitent pérenniser les aménagements. Les objectifs poursuivis de cette opération sont à la fois de ralentir les véhicules et par là même, améliorer la sécurité des piétons au bourg, de végétaliser la place de l'Église et d'améliorer les déplacements des personnes à mobilité réduite dans le périmètre du bourg. Aussi, plusieurs actions sont arrêtées :

- Réalisation d'écluses routières en entrée de bourg, sur la RD 50.
- Plantations de végétaux en bordure de voie
- Modification du tracé de la voie rue de la Vallée
- Modification du revêtement des passages piétons et matérialisation des places de stationnement PMR

Le montant estimatif des travaux est de 38 200 € HT, soit 45 840 € TTC. Monsieur le Maire propose de solliciter le Département des Côtes d'Armor pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 30 % du montant HT, soit 11 460 € et de solliciter Madame la Sous-Préfète de GUINGAMP pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux à hauteur de 35 % du montant HT, soit 13 370 €, les 35 % restants seront financés par l'autofinancement communal. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'inscrire cette opération au budget primitif 2019 ; décide de solliciter le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 30 % du montant HT du montant prévisionnel des travaux, soit 11 460 € ; décide de solliciter Madame la Sous-Préfète de Guingamp pour l'octroi d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35 % du montant prévisionnel des travaux, soit 13 370 €.

Avenants au marché de travaux de la salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce qu'un avenant est nécessaire pour plusieurs lots du marché de travaux de la salle des fêtes. En effet, l'isolation de la dalle en sous-face est abandonnée au vu du montant des travaux, trop important pour permettre un retour sur investissement en matière d'économies d'énergie, des travaux de reprise du bardage en sous face de débord de toiture initialement prévus au lot charpente seront réalisés par l'entreprise chargée du bardage et de l'isolation, et enfin, suite à discussion avec la CCKB et dans le cadre du développement du site de St Antoine et de l'accueil de l'EMDTKB, il serait intéressant d'améliorer les conditions scéniques de la salle. Monsieur le Maire propose les avenants suivants :

Entreprise	Lot	Objet	Montant TTC
Marcel GILOT	16 – Electricité	Eclairage de scène et vidéoprojecteur	18 064,83 €
EURL PAMPANAY	6 – Bardage	Reprise d'une ossature bois en épicea traité classe 3 en périphérie de la salle pour le support de la sous-face bardage pose en suspension remise à niveau et calage selon déformations + pose et dépose de bardage en sous face de toiture	7 185,70 €
Jacky LE CAM	4 – Menuiserie	Moins value pour réalisation sous-face de bardage	-7 185,70 €
Jean CONNAN	2 – Gros œuvre	Moins value pour isolation en sous face	-21 597,50 €
TOTAL PLUS VALUES			25 250,53 €
TOTAL MOINS VALUES			-28 783,20 €
TOTAL GENERAL			-3 532,67 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les avenants proposés par les lots 16, 6, 4 et 2.

Raccordement électricité de la salle des fêtes

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de revoir la desserte en électricité de la salle des fêtes. Un compteur tarif jaune (pour 132 Kva) est nécessaire au vu des nouveaux équipements de la salle. Les travaux seront réalisés par BOUYGUES pour le SDE 22. Le montant nécessaire à la contribution au SDE est de 3 592 €. Dans ce montant ne sont pas pris en compte les branchements qui seront facturés directement par ENEDIS (montants non communiqués à ce jour). Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de desserte tarif jaune du foyer rural (132 Kva) situé au bourg de LANRIVAIN ; Versera au Syndicat Départemental d'Énergie une participation de 3 592 €.

Révision des tarifs de cantine et de garderie

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de cantine et de garderie et propose d'indexer le montant de l'augmentation à l'indice des prix à la consommation 2018 (+1,8%), portant ainsi les montants applicables au 1^{er} mars 2019 :

	Tarifs actuels	Évolution selon l'indice des prix à la consommation 2018 (+1,8%)
Repas adulte	3,89 €	3,96 €
Repas enfant	2,45 €	2,49 €
Garderie (matin)	1,03 €	1,05 €
Garderie (soir) – goûter fourni	1,63 €	1,66 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de cantine et de garderie tels que proposés ; précise que ces tarifs seront applicables au 1^{er} mars 2019 et que les parents d'élèves en seront informés.

Révision des tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de location des salles communales. Il propose d'appliquer les nouveaux tarifs suivants :

Salle du foyer rural

Foyer Rural	2018		2019	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Un repas				
Deux repas	175 €	195 €	190 €	210 €
Bal, fest-noz, fest-deiz, repas ou spectacle	260 €	280 €	270 €	290 €
d'association	110 €	115 €	120 €	130 €
Loto ou concours de cartes ou utilisation sans cuisine (réunion, vin d'honneur...)	60 €	70 €	65 €	75 €
Supplément chauffage en hiver	35 €	35 €	40 €	40 €
Location de vaisselle	30 €	35 €	35 €	40 €

Salle du presbytère

Presbytère	2018		2019	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Soirée	100 €	120 €	100 €	120 €
Réunion	40 €	45 €	40 €	45 €
Location de vaisselle	30 €	35 €	35 €	40 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs de location des salles communales ; précise que ces tarifs s'appliqueront à toutes les réservations pour lesquelles la signature du contrat de mise à disposition interviendra après le 1^{er} février 2019 ; précise que chaque association communale a le droit à une location de salle gratuite par an.

Désignation des délégués au SMAEP Kreiz-Breizh - Argoat

Monsieur le Maire annonce que suite à la fusion des syndicats d'eau du Kreiz-Breizh et de l'Argoat au 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire que le Conseil Municipal nomme 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Par délibération du 05 avril 2014, avaient été désignés délégués titulaires : LE CAM Georges et QUENDERFF Jean-Luc, et délégués suppléants : LE LOUARN Serge et GESTIN Joseph. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme délégué titulaire Jean-Luc QUENDERFF, et délégué suppléant Serge LE LOUARN.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat de Saint Nicolas du Pélem (2017)

Monsieur le Maire donne lecture des principales informations extraites du rapport annuel 2017 du syndicat d'eau de St Nicolas. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat de Saint-Nicolas-Du-Pélem ; précise que le rapport est disponible en mairie.

Révision du montant des indemnités des élus

Monsieur le Maire annonce qu'actuellement, les élus perçoivent une indemnité d'exercice de leurs fonctions pour une population de + de 500 habitants (tranche de 500 à 999 habitants) soit :

Monsieur le Maire :	31 % de l'indice maximal
Monsieur le 1 ^{er} adjoint :	8,25 % de l'indice maximal
Monsieur le 2 ^{ème} adjoint :	6 % de l'indice maximal
Monsieur le 3 ^{ème} adjoint :	6 % de l'indice maximal
Madame la 4 ^{ème} adjointe :	6 % de l'indice maximal

La population municipale ayant baissé depuis le début du mandat, il propose d'aligner les indemnités de fonction sur celles des communes de moins de 500 habitants, soit :

Monsieur le Maire :	17 % de l'indice maximal
Monsieur le 1 ^{er} adjoint :	6,60 % de l'indice maximal
Monsieur le 2 ^{ème} adjoint :	5 % de l'indice maximal
Monsieur le 3 ^{ème} adjoint :	5 % de l'indice maximal
Madame la 4 ^{ème} adjointe :	5 % de l'indice maximal

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de baisse des indemnités des élus telle que proposée ; précise que le nouveau montant des indemnités des élus est applicable au 1^{er} février 2019.

Questions diverses

- Monsieur le Maire annonce qu'il aimerait que la commune fasse l'acquisition de gobelets réutilisables qui seraient mis à disposition gracieuse des associations organisant des manifestations sur la commune, dans le but de réduire les déchets. Il propose que des renseignements soient pris auprès des différents fournisseurs et que l'école soit consultée pour réaliser l'effigie à faire apparaître sur les gobelets. Consulté, le Conseil Municipal souhaite s'engager dans cette démarche.
- Révision statutaire du SDE 22 : Monsieur le Maire annonce que le SDE 22 a opéré une révision de ses statuts consistant en l'ajout de nouvelles compétences liées
 - au développement de l'activité liée au gaz naturel, à la production et à la distribution d'hydrogène,
 - à l'accompagnement des collectivités dans le cadre de la maîtrise de l'énergie,
 - à la prise de participation dans les sociétés commerciales
 - au positionnement du Syndicat dans le Système d'information géographique (SIG) et l'activité liée au Plan de Corps de Rue Simplifié.

Consulté, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces nouvelles dispositions.

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés en mairie à l'occasion du décès du beau-père de Mme LUZE, cantinière.
- Monsieur Bernard SAVEAN, Conseiller Municipal, remercie la municipalité pour les attentions manifestées lors du décès de son beau-père.
- Monsieur Bernard SAVEAN, Conseiller Municipal, annonce que suite au dernier conseil municipal, il a contacté le Conseil Départemental et les services de la CCKB pour diverses améliorations à apporter aux circuits de randonnée le long de l'étang de Kerne Uhel et à Toul Goullic. Il doit rencontrer différents représentants de ces collectivités pour leur faire part des possibilités d'amélioration.
- Monsieur Serge LE LOUARN, Conseiller Municipal, annonce qu'il a rencontré des élus d'autres communes qui ont pu bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'un matériel de désherbage mécanique en commun. La mairie va se renseigner sur ces possibilités, déjà évoquées à plusieurs reprises.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Joseph GESTIN,
Adjoint au Maire.

